



Réunion à la DGRH sur le concours. 3 avril 2019

Christian Couturier, pour le SNEP-FSU

Dans l'agenda « social » du ministère, concernant la réforme de la formation des enseignants, cette première date était prévue pour discuter des nouvelles épreuves du concours externe, qui, rappelons-le se situera en M2. Ainsi l'a décidé Blanquer.

Mme Dubo (adjointe au DRH) a piloté la réunion. 4 thèmes étaient prévus :

- Les contenus de concours
- Le master MEEF (place des stages...)
- Le stage du fonctionnaire stagiaire
- Comment organiser la transition (passage de l'ancien concours au nouveau)

Le calendrier a été donné par le Ministre :

- Nouveau concours en 2022
- Nouveau master à la rentrée 2020

Le nouveau format de la FDE

Le concours sera bien en deux parties (admissibilité/admission) comme actuellement, la seule nouveauté est qu'il se passera l'année de M2 (le bruit avait circulé qu'il aurait pu être en une seule partie).

En réponse à plusieurs interrogations, elle a précisé que le contenu du concours doit tenir compte évidemment de la formation, mais il faut rappeler qu'on peut se présenter au concours avec n'importe quel master. Donc, on ne peut pas faire comme si tout le monde passait par les MEEF. Aujourd'hui plus de 60% des candidat.es aux concours du second degré ont déjà un master. C'est 40% pour le premier degré. La DRH envisagerait la possibilité d'un concours avec des options ou des mineures/majeures, qui seraient prises en fonction de l'origine des candidat.es : master MEEF, autre master, reconversion, etc.

L'avis majoritaire est dubitatif, chaque organisation pointant le risque de concours à la carte, à plusieurs vitesses, et donc rupture d'égalité, même s'il existe déjà des concours de ce type dans la fonction publique.

Pour l'année de transition, la DGRH affirme qu'il n'y aura ni année blanche, ni double concours. Mais sans préciser comment pour le moment. Pour le reste (épreuves de concours, stage en M2, année post-concours), rien n'est fixé.

Et pour cause, parce que tout pose problème. Par exemple, comment organiser le M1 de la rentrée 2020 sachant qu'il y aurait des gens susceptibles de passer le concours au cours de M1 et en même temps ceux entrants pour la perspective du concours en M2 l'année suivante ? La logique voudrait que tout le monde se présente au concours cette année-là. Du coup le vivier pour l'année suivante serait uniquement pour ceux qui ont échoué ? Dans tous les cas, la maquette nouvelle ne pourra pas être mise en œuvre complètement en 2020.

*Réponse de la DRH : on a bien conscience qu'il y aura du « dégradé » quelque part... ??
Le ministère envisage donc que le compte n'y sera pas.*

La discussion avec les syndicats a porté essentiellement sur la question des stages M1 et M2, leur fonction, leur poids, rémunération etc. sans pour autant entrer dans les détails. Le ministère affirme cependant avoir bien conscience que le stage de M2 ne pourra pas être sur le même volume qu'aujourd'hui, qui correspond à l'année de fonctionnaire stagiaire.

Au final nous n'avons pas parlé du format et du contenu du concours... très peu de l'année de fonctionnaire stagiaire (la grille de rémunération est à l'étude) et de son volume sur le terrain.

Rappel de quelques principes sur lesquels le SNEP-FSU fonde ses interventions.

Place du concours

Quelle que soit sa place, il y a des problèmes, des contradictions, des difficultés. L'articulation avec les diplômes universitaires, dans tous les cas, génère des tensions. A fortiori lorsqu'on le change de place, il y a une année pendant laquelle deux logiques, l'ancienne et la nouvelle, se bousculent. Le SNEP s'est prononcé depuis longtemps sur un concours en fin de cursus de façon à laisser l'entière maîtrise des formations à l'université, sur 5 années, car nous incluons les années de licence qui

doivent contenir des modules de pré-professionnalisation. C'est aussi la seule manière de ne pas découper arbitrairement d'un côté ce qu'on appelle des connaissances académiques ou disciplinaires et de l'autre le « professionnel » ramené le plus souvent à soit uniquement un ou des stages sur le « terrain » soit à un « professionnel » coupé du « disciplinaire ». Et donc de pouvoir penser une variable formation intégrée, avec une professionnalisation progressive, bien ancrée dans le disciplinaire, condition pour s'ouvrir à des problématiques plus larges. Dans ce contexte, la question des aides financières se pose évidemment pour éviter un recrutement « de classe ». Ces aides sont pour nous de 2 ordres : le principe des bourses qu'il faut étendre et développer, sur critères sociaux, et la mise en place de pré-recrutement dès la Licence, permettant d'obtenir le statut d'élève-professeur, rémunéré sous condition, par exemple, d'engagement décennal dans la fonction publique (la durée de l'engagement est discutable).

Mais nous savons que le ministère n'est pas sur ces bases de travail et encore moins d'investissement. Par conséquent, nous le verrons, il est plus que probable que la nouvelle situation dégrade encore la formation.

Épreuves de concours

Selon nous, un concours de recrutement de cadre A de la fonction publique est obligatoirement « professionnalisant ». Ouvrant droit à une rémunération de cadre A et débouchant sur un stage en responsabilité en tant que fonctionnaire-stagiaire, il ne peut s'extraire de cette contrainte. Les épreuves doivent, comme la formation, « intégrer » c'est-à-dire mêler à la fois les connaissances académiques à une mise en perspective professionnelle. Le CAPEPS actuel est, de ce point de vue, une base de réflexion intéressante. Il faut le faire évoluer dans le bon sens.

Mais les épreuves en elles-mêmes ne suffisent pas, il faut aussi se pencher sur les orientations données par la présidence du jury et le jury lui-même. Tout cela est à étudier de près pour éviter les effets que l'on peut connaître parfois : le formatage et/ou la constitution d'une caste de personnels aurait plus ou moins la mainmise sur le recrutement. Renouvellement du jury, transparence des critères, charte déontologique... sont des principes à promouvoir. La question des coefficients est également à discuter fortement.

Nous avons réaffirmé que nous nous opposons fermement à un alignement de tous les concours sur le même format. Précédemment l'alignement imposé de tous sur 4 épreuves (en 2009) a obligé à des contournements inutiles : subdivisions d'épreuves, etc. Toutes les disciplines scolaires ne sont pas égales de ce point de vue, que ce soit celles « pluridisciplinaires » (Histoire-géo, SVT, etc.), ou celles, comme l'EPS, où les

facettes concourant à la formation d'un « bon professionnel » sont nombreuses : pratiques physiques, connaissances scientifiques variées, approches pédagogiques, questions sécuritaires, association sportive dans le service, etc.

Les stages

La place des stages, leur nature et leur fonction, font l'objet aujourd'hui de discours multiples, excessifs parfois, mais rarement problématisée par l'institution. Il arrive même que l'on réduise la « professionnalisation » à ces stages. Ne parlons pas des problèmes budgétaires qui font qu'utiliser les étudiant.es en formation comme moyens d'enseignement et de remplacement est la meilleure façon de discréditer leur apport en tant qu'outil puissant de formation.

Nous considérons deux types de stages : les stages dit de pré-professionnalisation, avant le concours, et celui post-concours. Dans le premier cas, au moins formellement, il s'agit de formation initiale, dans le second, une mise à l'épreuve (qui doit s'accompagner de compléments de formation) débouchant sur une titularisation définitive.

Pour les stages de pré-professionnalisation

Pour qu'ils soient efficaces, il faut qu'ils soient encadrés par des formateurs et des professionnels. Ce qui est important n'est pas tant le volume d'immersion, que le temps passé à étudier et réfléchir à cette expérience, échanger dans des collectifs, etc. Ces stages sont pour nous des stages « accompagnés » et non « en responsabilité ». Ce qui n'empêche pas, bien entendu, d'avoir des moments de « responsabilité ». Pour que ces opérations de formation fonctionnent, il faut donc ne pas en rester au temps « sur le terrain », mais concevoir le suivi et l'intégrer dans les maquettes. Il faut aussi, ce qui n'est pas le cas actuellement, que le co-tutorat enseignant (universités et établissements) puisse avoir des heures dédiées ou des décharges de services pour suivre sérieusement le travail.

A propos de la conception de ces stages, il est couramment admis qu'il faut une progressivité qui va de l'observation à la responsabilité en passant par la pratique accompagnée. De nombreuses expériences contestent cette évidence. L'observation en début de formation est souvent inutile car restant à la surface des choses ou aux aspects les plus visibles qui ne sont pas forcément les plus importants. A la lumière de ces travaux nous proposons une progressivité différente : pratique partielle accompagnée (par exemple prise en charge d'un petit groupe dans une classe) sur des préparations faites par les tuteurs, puis observation, armée cette fois-ci sur les

problèmes soulevés, dans le cadre possible d'une co-construction de séance, puis pratique accompagnée plus autonome et enfin responsabilité (après le concours).

Débat non tranché parce qu'il y a du pour et du contre : les stages doivent-ils être massés ou filés ? Ce qui est sûr, c'est qu'ils doivent rester dans un volume qui ne phagocyte pas le reste de la formation, et respecter un principe de diversité. Les conditions d'enseignement sont aujourd'hui tellement différentes d'un établissement à l'autre qu'il faut absolument pouvoir rencontrer, non pas bien sûr la totalité, mais une partie significative des lieux dans lesquels ils ou elles seront affecté.es : collège, lycée, lp...

Le stage pour les lauréat.es, fonctionnaires stagiaires

Il serait illusoire de croire qu'à la sortie du concours, les jeunes peuvent être prêts à l'emploi, dans toutes circonstances. Pouvoir se consacrer pleinement et qualitativement à la responsabilité totale de classes implique d'avoir un volume horaire relativement faible. Pour nous, pour les lauréat.es qui ont un master MEEF, un tiers de temps est le bon format pour ne pas être trop débordés et avoir des temps de formations complémentaires. Cette année post-concours est déterminante pour que le professionnel se construise de bases solides d'enseignement. Soumettre cette année-là à un diktat économique est un mauvais calcul : mettant les jeunes en difficulté, c'est l'avenir qui est hypothéqué. Un mal-être sera coûteux pour l'Education nationale, comme l'abandon ou la non stagiarisation : au bout du compte on aura payé pour rien...

Nous demandons de bien considérer ce problème.

Pour les autres stages, un des éléments déterminant est la qualité du tutorat. Formation pour les tuteurs, décharges de services et indemnités, nombre de visites suffisant constituent un minimum si l'on souhaite un encadrement de qualité. Nous sommes loin aujourd'hui du niveau souhaitable.

L'année de M2 : mission impossible sans mesure adéquate

Pour être tout à fait pertinents, il ne faut pas parler en année, mais en semestre. Si le concours est en M2, il le sera au dernier semestre, car le choix d'un concours en 2 parties (apparemment non discutable) impose un temps long pour permettre la correction de l'admissibilité. Donc il faut compter en termes de formation : trois semestres en tout, dont un en M2. Si le stage est « lourd », la situation sera intenable, comme elle l'est déjà aujourd'hui en M2 alors que le concours est pourtant passé.

Le ministère a annoncé un stage qui serait à moins de 50% mais quid en réalité : 45% ou 25% ? Ce n'est pas pareil. Quid également d'un stage toute l'année ? Si on peut concevoir que les 3 premiers semestres peuvent contenir des stages, comment au 4^{ème} concilier stage, révisions pour le concours et passage du master ? Mission impossible.

On le voit, beaucoup de choses tournent autour de la place et durée des stages, et évidemment leur contenu, et surtout leur encadrement. C'est donc selon nous une zone de combat car nous estimons que ce sujet n'a pas fait l'objet de travail approfondi par le ministère, qui est parti de l'idée (c'est pas nouveau) que les stages peuvent servir comme moyens d'enseignement, et qu'un stage vaut formation par le simple fait d'être « en situation ». Après le concours, c'est presque pire, on imagine que les enseignants sont prêts à l'emploi. Dans le contexte actuel, Blanquer cherche à faire la même opération que Darcos au moment de la première mastérisation : récupérer des postes en mettant les fonctionnaires stagiaires à temps plein. C'est donc là aussi un combat.

JM Blanquer est le premier pilier du gouvernement. Il a un fonctionnement, on l'a vu avec ses diverses réformes, autoritariste. Mais tiendrait-il longtemps si chacun.e dans son secteur, enclenchait une véritable révolte ?

Pour le CRPE

Nos revendications sont les mêmes, avec une bataille plus spécifique, sur la présence même de l'EPS dans les épreuves du CRPE. Nul doute que certains vont essayer de la remettre en cause. Nous appelons les collègues des ESPE à réaffirmer dans tous les lieux où le sujet sera discuté au moins 2 arguments pour garder une épreuve d'EPS obligatoire au CRPE:

- Les enjeux : la place de l'EPS à l'école primaire est un enjeu de santé au sens large, un enjeu d'accès à la culture pour tous les élèves, et de réduction des inégalités entre filles et garçons. L'EPS est la 3^{ème} discipline de l'école primaire en termes d'horaires.

- La sécurité : le code de l'éducation (*article L312-3*) et le code du sport (*articles L212-1, L212-2 et L212-3*) prévoient qu'un professeur des écoles, tout comme un professeur d'EPS, enseigne l'EPS sans qualification particulière dans les APSA (contrairement aux intervenants sportifs qui doivent avoir une qualification spécifique), parce que l'Etat assure leur formation. S'il n'y avait pas d'épreuve au concours de nombreux

étudiant.es pourraient se retrouver à enseigner l'EPS sans avoir reçu aucune formation (aucune assurance sur la présence de l'EPS dans les masters MEEF, absence totale de formation pour les autres masters et reconversions).

Avoir une épreuve EPS au concours PE est donc la première condition d'une formation, qui elle-même conditionne l'avenir de l'EPS à l'école primaire.

Nous rappelons également que la loi (code du sport) stipule qu'un professeur des écoles peut recevoir une formation à dominante en EPS. Rien n'empêche donc de porter à nouveau cette idée dans la formation initiale (masters renouvelés) et dans le cadre d'une formation continue redynamisée.

Le mirage du concours en L3

Beaucoup de monde, dont la C3D STAPS dans notre secteur, demandait de mettre le concours en L3, pensant ainsi régler de nombreux problèmes. Nous avons bien entendu étudié la question pour arriver à une autre conclusion.

Quels sont les arguments de la C3D. Sont-ils solides ?

« Non le concours n'a pas vocation à se dérouler en M2

1. Parce que *ce serait sonner le glas de la formation professionnelle* en master des futurs enseignants. Nous savons que les étudiants ne peuvent engager une véritable formation professionnelle qu'après être *débarrassés* de la barrière du concours,
2. Parce que les universités n'ont pas vocation à amener des étudiants à BAC+5 et à ne donner à une majorité d'entre eux *qu'un diplôme n'offrant aucune perspective d'insertion professionnelle*,

Nous pensons, contrairement aux déclarations du ministre de l'Education Nationale, que le concours enseignant n'a absolument pas vocation à se dérouler en M2. » (Blog Didier Delignères, Président de la C3D Staps, mars 2019)

La première affirmation est contraire à toute l'histoire du CAPEPS. Lorsque le concours se situait en 4^{ème} année, avant la mastérisation, il était placé en fin de parcours et était reconnu comme très professionnalisant. Le reculer d'1 année peut poser des problèmes, mais pas celui-ci. Tout dépend de la nature des épreuves et des moyens alloués à la formation en amont.

Quant à la seconde, elle est contraire à toutes les statistiques sur le travail et l'insertion professionnel : un master, quel qu'il soit, augmente les chances de trouver un emploi par rapport à d'autres diplômes inférieurs. Autrement quelqu'un possédant un master est moins au chômage et s'il l'est, moins longtemps. C'est un fait.

Un autre fait est que le marché du travail n'est pas en homothétie avec les filières universitaires et que nombre de titulaires du master exercent un métier éloigné de leur filière de formation.

Il y a là, dans le discours de la C3D une dévalorisation de ce qu'est un master qui est assez troublante et qui ne correspond pas à la réalité. La question de fond est : faut-il recruter les fonctionnaires avec un concours ou avec un entretien d'embauche comme dans le privé ? En réalité le discours de la C3D est concrètement un pamphlet contre le concours et sa fonction. Et dans ce contexte autant « s'en débarrasser » le plus vite possible. En plus en fin de L3, on lui confie le sale boulot, à savoir sélectionner à l'entrée en master, et valider les connaissances académiques, ce qui est normalement le rôle des diplômés et de l'université. Tout bénéf ?

Non malheureusement la réalité est tout autre. Le concours en L3 pose de nombreux problèmes :

- le concours en L3, sauf à se dérouler pendant les vacances, se déroulerait avant l'obtention de la licence. Cela demanderait une réécriture des textes de la fonction publique car il faudrait, pour s'inscrire au concours, ne plus être détenteur d'une licence. Autrement dit, une régression considérable dans un contexte où c'est l'inverse de ce qui se passe pour les métiers à responsabilité : une élévation du niveau des pré-requis. Peut-on accepter l'idée que pour accéder au concours de recrutement d'un cadre A de la fonction publique il faille être juste détenteur du BAC et inscrit en L3 ? C'est pour cette raison que nous demandons des pré-recrutements par concours.

- le concours se ferait uniquement sur critères académiques (au second semestre de L3 car la L3 serait amputée du dernier semestre de formation « académique » pour organiser le concours), si tant est que l'on sache ce que ça signifie pour une discipline comme l'EPS qui n'a pas d'équivalent universitaire ? On se retrouve de toute façon dans une double préparation (comme en M2) entre le concours et le diplôme de licence, pour des jeunes qui ne sont pas encore « matures » du point de vue de la charge de travail...

- le concours en L3 ouvrirait la porte à une augmentation exponentielle du nombre de candidat-es, y compris extérieurs à la filière éducatif-mot. Le concours ne serait alors jouable que pour les plus « scolaires ».

- Quid des collés au concours ? Sachant qu'en EPS (comme chez les PE) les jeunes, dans leur grande masse passent le concours parce qu'ils veulent devenir prof d'EPS, et lorsqu'ils échouent, ils ou elles le repassent. Que faire de ceux qui échouent mais qui auront leur licence (cas probable pour la majeure partie) : quel master d'accueil pour quand même repréparer le concours ? Il faut se rappeler que la « mastérisation » était aussi un moyen de répondre aux étudiant.es qui voulaient valider leur cursus universitaire même en cas d'échec au concours. Ces étudiant.es voudront donc valider un master... on tourne en rond !

Nous pourrions multiplier les exemples de problèmes que ne réglerait pas le concours en L3.

Reste un argument donné par une grande majorité de formateurs et formatrices en STAPS : en cas d'échec il est moins problématique de se réorienter en L3 qu'en fin de master. C'est effectivement ce qui vient à l'esprit, mais qui sous-entend qu'un master MEEF ne vaut rien, et qu'un échec au concours implique immédiatement une renonciation. Quant à l'affirmation que ça va nourrir le « bataillon » des contractuels, rappelons que le gouvernement n'a pas attendu de changer la place du concours pour recruter des contractuels ! Le développement de la contractualisation est une politique (que le SNEP a combattu et combat toujours, trop souvent seul) qui justement a comme fonction de ne plus recruter d'agents de la fonction publique...

Se concentrer sur l'essentiel

L'essentiel, pour tout le monde, est la qualité de la formation. A cette étape de la réflexion, n'oublions pas que nous avons écrit plus haut que la place du concours n'était pas un problème en soi, ce qui est un problème c'est l'ensemble du système proposé. A partir des éléments dont nous disposons actuellement, la formation qui se profile sera une nouvelle dégradation, et l'année M2 une « mission impossible ».

Il y a des combats qu'il faut mener. Dire : si vous nous aviez écouté, ce serait mieux ! est sans espoir.

Premier combat : celui des moyens et des horaires. Lors de la première mastérisation, les premiers masters EPS et PE étaient les plus dotés, autour de 1200 heures pour certains. Aujourd'hui un master c'est 850 heures maximum. Quelles revendications, quelles batailles pour une formation exigeante et de qualité ?

Second combat : celui de l'autonomie pour concevoir les formations, dans un cadre unificateur. Enseignant potentiel sur l'ensemble du territoire, un enseignant doit avoir une formation de qualité similaire partout où elle se déroule. Aujourd'hui le cadrage le plus efficace est celui du concours : si le concours n'avait pas gardé des pratiques physiques, combat là encore dans lequel le SNEP s'est toujours engagé, y aurait-il encore des pratiques à l'université ? Rien n'est moins sûr...

Il n'y a pas aujourd'hui de consensus sur une formation « idéale », avons-nous suffisamment mené le débat, à grande échelle, pour aboutir à ce consensus ? Il y a une dialectique cadrage/autonomie à travailler qui ne peut se penser hors des moyens alloués aux UFR et au master MEEF. En tout cas, une chose est sûre : obtenir un volume horaire plus important c'est plus de moyens de soutenir et aider les étudiant.es.

Troisième combat : celui des stages. Nous l'avons dit plus haut : les stages ne doivent pas être des moyens d'enseignement. Leur volume en M1, M2 et année post concours : voilà l'enjeu du moment, avec celui des moyens pour les encadrer.

Quatrième combat : la nature et la qualité des épreuves, leurs coefficients...

Dernier combat et non des moindres : le nombre de postes au concours. Le SNEP en a toujours fait une priorité, c'est la condition des bonnes conditions de travail des élèves et des profs. Nos calculs mettent en évidence que, pour renouveler la profession, et garder un encadrement digne (37 élèves parfois aujourd'hui au lycée...), c'est d'environ 1500 postes par an dont nous avons besoin. Ça pose différemment la question des débouchés... ainsi que celles des alliances avec les étudiant.es dans la bataille pour des postes supplémentaires.

La formation des enseignants, leur recrutement, leur statut, leur reconnaissance, est un problème de société, pas de ceux qu'on règle avec un déplacement du concours. Depuis plus de 10 ans, les réformes se font avec comme point de départ le coût, refusant de voir qu'il s'agit d'un investissement. Celle qui se met en place accentue encore cette logique, et rendra la situation des formateurs et formatrices, et bien sûr des jeunes qui se destinent à ce métier, impossible voir pathogène. Pour inverser le processus, il ne faut pas se tromper d'enjeu et enclencher dès maintenant un processus de combat collectif et de grande solidarité.